Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (D.I.U.O.)

Opération : **INSERM RANGUEIL-BAT L3 et L5-Ascenseurs-rénovation et remplacement**

Client : INSERM TOULOUSE
Adresse des travaux : 1 avenue Jean POULHES
31400 TOULOUSE

Aff. N° : C-TLCS-2026-30-211951
Opération de catégorie : Niveau 3

CSPS : Nawal BORSATTO-BILLS
Mail : nawal.borsatto-bills@btp-consultants.fr
Mobile : +33647520254

Agence : Agence Toulouse
83, Chemin de Ribaute
31400 TOULOUSE
Fixe : +33534434640

Date du DIUO : 12/08/2026

Indice	Date	Modifications apportées	Nom du RM	Phase
0	12/08/2026		Nawal BORSATTO-BILLS	Conception

Sommaire

Avant propos ---- 3
Vie du document - transmission ---- 4
Renseignements propres à l'opération ---- 5
Travaux d'entretien intérieur ---- 6

Avant propos

Conformément aux dispositions l'article L4532-16 du Code du Travail, le Maître d'Ouvrage a fait établir par le Coordonnateur de sécurité et de Protection de la Santé le présent document, dans le cadre du Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO).

Le DIUO rassemblera, sous bordereau, en complément du présent document, les documents collationnés par le Maître d'Ouvrage :

- Tous les éléments du DOE, tels que les plans et notes techniques, de nature à faciliter l'intervention ultérieure sur l'ouvrage.
- Pour les bâtiments dont la date de dépôt du PC est antérieure au 1er juillet 1997 : le dossier technique regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante, prévus aux articles R1334-22 et R1334-28 du code de la santé publique.
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Le présent document, qui porte uniquement sur le périmètre de travaux réalisés dans le cadre de l'opération, inclut les dispositions prises de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures (hors maintenance des machines ou équipements techniques, qui relèvent des articles L4311-1 et -2 du Code du Travail), notamment :

Pour le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture.

Pour l'accès en couverture, notamment :

- Les moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée.
- Les possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection pour les interventions plus importantes.
- Les chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes.

Pour faciliter l'entretien des façades, notamment les moyens d'arrimage et de stabilité d'échafaudage ou de nacelle.

Pour faciliter les travaux d'entretien intérieur, notamment pour :

- Le ravalement des halls de grande hauteur.
- Les accès aux machineries d'ascenseurs.
- Les accès aux canalisations en galerie technique, ou en vide sanitaire.

Le présent document sera utilisé pour :

- Rédiger les consignes de sécurité à l'usage des personnels d'entretien de l'établissement utilisant l'ouvrage.
- Rédiger la méthodologie d'intervention de toute entreprise intervenant sur l'ouvrage, en application des articles L4121-1 et -2 du Code du Travail.
- Définir les mesures de prévention à prendre en compte lorsque les travaux d'entretien ou d'aménagement sont confiés à une/des entreprise(s) dite(s) extérieure(s).

Vie du document - transmission

Ce document a été ouvert, en phase conception, par N. BORSATTO-BILLS au début de l'affaire, Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé.

Conformément aux dispositions de l'article R.4532-97 du Code du travail, il a été procédé, ce jour, à la remise du Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage, par mail avec confirmation de lecture, à l'adresse mail ci-après :

cedric.capilla@inserm.fr
lisa.galino@inserm.fr

Ce dossier devra être joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Renseignements propres à l'opération

Description succincte de l'opération :
Le projet, situé sur le site du CHU Rangueil à Toulouse, concerne le remplacement et la rénovation de quatre ascenseurs au sein de l'immeuble Les Triades, situé au 130, rue de Galilée à Toulouse.
Les travaux comprennent notamment :
Bâtiment L3, classé ERP de 5 catégorie, type R :
- Remplacement de la porte cabine ;
- Remplacement des six portes palières des ascenseurs existants 05003333 et 05003334.
Bâtiment L5, classé ERT :
- Remplacement complet de l'ascenseur existant 050033315, d'une capacité de 375 kg, par un nouvel ascenseur d'une capacité de 630 kg.

Présence de Plomb :
Diagnostic établi par : à communiquer
Le
Synthèse du diagnostic :
Dispositions retenues :

Présence d'Amiante :
Diagnostic établi par AC Environnement :
- Réf L3 : 002EX196265-1 réalisé le 18/03/2026
- Réf L5 : 002EX196267 réalisé le 27/02/2026
Synthèse du diagnostic : il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
Dispositions retenues : Désamiantage avant travaux

Travaux d'entretien intérieur

Intervention 1

Conditions d'accueil sur site :

Contact sur site : auprès du Responsable du site (Prise de consignes, visite des lieux, rédaction du plan de prévention, remise des clefs, etc.)
Stockage : Emplacement à définir auprès du Responsable du site
Cantonnements : Emplacement à définir auprès du Responsable du site

Nature des interventions à effectuer :

Intervention dans les cabines des ascenseurs;
Electricité (intervention sur le réseau électrique) ;
Intervention dans les locaux techniques concernés par les travaux ;
Contrôle visuel de l'état des ouvrages.

Localisation et conditions d'accès :

Les ascenseurs sont situé au niveau rez-de-chaussée est accessible de plain-pied depuis l'entrée principal du bâtiment, en passant par le PC de sécurité.

Dispositions techniques prises pour sécuriser/faciliter l'intervention :

- Balisage rigide des zones d'intervention
- Consignation auprès du mainteneur sur site
- Cheminement pour accès aux locaux de plain-pied (ascenseur / escalier) avec une largeur au moins égale à 90 cm
- Eclairage du local
- Ventilation naturelle du local

DIRECTION DES TRAVAUX

Qualité	Sociétés	Adresse	Responsables	Téléphones & Emails
Maitre d'Ouvrage	INSERM TOULOUSE	-	Cédric CAPILA	+33614682068 cedric.capilla@inserm.fr
Maitre d'Ouvrage	INSERM TOULOUSE	-	Lisa GALINO	lisa.galino@inserm.fr

SUIVI ENTREPRISES

Rang : (TL) Titulaire du Lot - (ST1) Sous-Traitant de rang 1

Lots entreprise	Représentants